

Solidarités : Le Loir-et-Cher en quête du label « Département ami des aînés »

Engagé depuis de nombreuses années dans une dynamique d'amélioration des politiques en faveur des aînés, le département de Loir-et-Cher a pour ambition de devenir le premier de la région Centre-Val de Loire à être labellisé « Ami des aînés ». Une démarche forte, qui permettra, à partir du témoignage des seniors du département, d'adapter l'ensemble du territoire aux réalités de l'avancée en âge.

En Loir-et-Cher, trois personnes sur dix (32,6 %) sont âgées de plus de soixante ans. Une part non négligeable de la population, à laquelle le conseil départemental consacre près de 30 % de son budget. Chef de file des politiques d'autonomie et acteur majeur du « bien vieillir » en Loir-et-Cher, le département facilite la vie des seniors au quotidien. Cela, notamment grâce au guichet unique Vivre autonome 41, la Maison bleue 41 pour aménager son logement, et une démarche globale autour de la qualité de vie des personnes âgées avec le Gérontopôle Centre-Val de Loire. De par ses nombreuses actions et ses nombreux engagements, le Loir-et-Cher ambitionne de devenir le premier département de la région Centre-Val de Loire labellisé « Département ami des aînés » à l'horizon 2027.

Un label, cinq axes d'action

Initialement destiné aux villes (en région Centre-Val de Loire, Tours et Bourges en sont détentrices) et récemment étendu à l'échelle des départements, le label « Ami des aînés » témoigne de la volonté du territoire de mettre en œuvre de nouvelles actions au bénéfice des personnes âgées. Pour ce faire, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) invite à recueillir l'avis des aînés quant à leurs pratiques afin de bâtir un plan d'action sur mesure sur cinq thématiques :

- les transports et la mobilité ;
- l'habitat ;
- les espaces extérieurs et le cadre de vie ;
- le lien social et la participation citoyenne ;
- l'information et la communication.

Cette démarche permettra ainsi au département d'aller encore plus loin dans ses politiques publiques et de continuer à adapter l'ensemble du territoire aux réalités de l'avancée en âge. Car pour relever le défi du vieillissement de la population, l'objectif est de repenser l'environnement dans lequel chacun avance en âge.

Les seniors au cœur de la démarche

Le département a décidé de placer les seniors au cœur du projet de labellisation. Secondé dans cette démarche par le Gérontopôle et le cabinet Territ'âges, il engage ainsi, du 12 octobre au 18 décembre, une grande démarche citoyenne auprès des seniors. En premier lieu via un questionnaire disponible sur departement41.fr ainsi qu'en version papier à l'Hôtel du département à Blois, dans les Maisons départementales des solidarités, les Ehpad et plusieurs lieux d'accueil du territoire. Puis, dans un second temps, l'organisation de huit cafés-débats en février 2027 sur tout le territoire viendra compléter cette grande démarche citoyenne.

« Être labellisé « Département ami des aînés », c'est avant tout la certification d'un changement complet de regard sur le vieillissement. Porter ce projet pour le Loir-et-Cher, c'est refuser de réduire le grand âge à la seule perte d'autonomie. Inscrite dans la dynamique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du réseau francophone des Villes amies des aînés, notre démarche vise à adapter toute l'action publique départementale aux besoins des seniors. Transport, aménagement, logement, loisirs ou lien social : tout doit être pensé pour permettre à chacun de vieillir sereinement chez soi, connecté aux autres, en tant que citoyen à part entière », a tenu à souligner Monique Gibotteau, vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'autonomie, au handicap et aux aides à domicile.